



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles
Commission des finances et des affaires générales**

5 - Administration générale

**Convention d'objectifs et de moyens
relative au Système d'Information
Géographique du Rhin Supérieur pour la
période allant du 1er janvier au 30 juin 2015.**

Rapport n° CP/2015/108

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre une nouvelle convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015. La période de transition entre les deux périodes de financement INTERREG (le programme INTERREG IV s'étant achevé au 30 juin 2014) est prolongée de 6 mois du fait d'un retard dans la publication du programme opérationnel INTERREG V au niveau européen.

Le projet Système d'information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) est né d'une volonté politique commune de doter le territoire du Rhin Supérieur d'un outil de cartographie performant et d'une banque de données socio-économique et démographique.

Le pilotage de cette opération a été confié au Département du Haut-Rhin, qui héberge aujourd'hui la cellule SIGRS, créée en 2005. Celle-ci assure :

- D'une part le suivi administratif, financier et juridique du projet
- D'autre part la production cartographique ainsi que la mise en place technique d'outils de diffusion des données et cartes acquises ou produites par les partenaires au projet SIGRS.

Ce projet est mené au rythme de périodes de 3 années, correspondant aux possibilités de financements INTERREG (seule la période 2008-2011 n'a pas bénéficié de financements).

Depuis 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a participé au SIGRS à hauteur de 8.33 % ce qui a représenté une contribution annuelle de 6.000€ (et 10.000€ annuels durant la période sans financements européens). Du côté français, la contribution financière est ventilée à parts égales entre les deux Départements alsaciens, la Région Alsace et l'Etat. Les autres financeurs sont :

- Pour le côté allemand : le Land de Bade-Wurtemberg et le Land de Rhénanie-Palatinat ainsi que le Régionalverband Hochrhein-Bodensee et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald
- Pour le côté suisse : le canton de Bâle-Ville et le canton de Bâle-Campagne, la république et canton du Jura.

Depuis la fin du programme INTERREG IV, le 30 juin 2014, une convention couvrant le second semestre 2014 a été conclue entre les partenaires. Aujourd'hui, afin d'assurer la transition vers une nouvelle période de financement INTERREG (qui débutera le 1^{er} juillet 2015, au lieu du 1^{er} janvier 2015 initialement prévu), une nouvelle convention d'objectifs et de moyens est proposée aux partenaires du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur pour la période actuelle allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. La participation du Département du

Bas-Rhin pour ce premier semestre de 2015 s'élève à 3000€ soit (6% du montant du projet sur cette période).

Les travaux prévus à partir de 2015 et d'ores et déjà engagés, sont les suivants :

- D'un point de vue administratif : élaborer, en coordination avec le groupe d'experts SIGRS et le groupe de travail Aménagement, un projet éligible au titre du programme INTERREG V Rhin Supérieur, répondant aux besoins présents et futurs de la Conférence du Rhin Supérieur.
- D'un point de vue technique : définir, en lien avec le groupe d'experts SIGRS, les orientations qui seront prises en vue de mettre en place un géoportail du Rhin Supérieur (quantification des besoins techniques présents et futurs, échanges d'informations, choix des logiciels, etc.).

Le SIGRS continuera également à apporter à la Conférence du Rhin Supérieur ainsi qu'à ses partenaires connexes, un appui dans le domaine de la géomatique, en réalisant et diffusant des données géographiques et des cartes thématiques, et en mettant à jour les sites internet et extranet.

Par ailleurs, en vue de la préparation de la prochaine période du projet SIGRS allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 et pouvant bénéficier de co-financements européens INTERREG V, un accord de principe de l'engagement du Département du Bas-Rhin sur les 3 prochaines années est nécessaire. L'objectif est de poursuivre le projet à moyens constants. La participation financière du Département serait maintenue à hauteur de 18.000 € sur 3 ans soit 6.000€ annuels pour un budget global du projet de 360.000 € sur 3 ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015, engageant le Département du Bas-Rhin à une participation financière de 3000 €;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015;*
- *de donner un accord de principe pour la participation du Département du Bas-Rhin au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) sur la période à venir du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018 pour laquelle une demande de co-financement européen est en préparation.*

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY